

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Juin 2025

Le conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 13 Juin 2025 à 19h00 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, le Maire.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Date de la convocation
15	8	06/06/2025
Nombre de membres présents	Nombre de votants	Date d'affichage de la convocation
8	11	06/06/2025

Présents : **Mmes** CARCEL Aurore et MAGRÉ Sylvie ;

MM. AUBERT Alain, CORDIVAL Gilles, DURR Edgard, GUICHARD Hervé, MORLET Dominique et PAUTROT Sébastien

Excusés : **Mme** HOUPEAUX Caroline (pouvoir à Aurore CARCEL) ;

MM. BAUDON Jérémy (pouvoir à Sébastien PAUTROT), LOGEROT Sylvain (pouvoir à Gilles CORDIVAL) et VALLÉE William

Absents : **MM.** BAHIN Florian, BURLOT Jean-Pierre et GOJARD Erwan

Monsieur le maire constate que **le quorum est atteint** et ouvre la séance à 19h00.

A été désignée comme **secrétaire de séance** : **Madame MAGRÉ Sylvie**

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2025.*

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2024
2. Compte administratif du CCAS pour l'exercice 2024
3. Marché de travaux pour l'aménagement de la rue David Nillet : choix du prestataire
4. Finances : emprunt
5. Cession de terrain
6. CAP'Jeunes 2025
7. Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

1. **Approbation du compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a été dissous au 31 décembre 2024. Une commission extramunicipale aux affaires sociales sera officiellement constituée lorsque les modalités de sa composition et de son fonctionnement auront été fixées dans un règlement, à l'occasion d'une prochaine réunion de Conseil municipal. Dans cette attente, et puisqu'il convient d'approuver le compte de gestion 2024 du CCAS avant le 30 juin 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cette approbation.

Il rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (trésorier) à l'ordonnateur (le Président / le Maire) et que le Conseil d'administration / Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président / Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier. Monsieur le Maire présente le compte de Gestion 2024 du CCAS dressé par Madame le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Château-Thierry :

Montant des recettes 2024 :	7 320,67 €
Montant des dépenses 2024 :	- 11 584,19 €
Résultat d'exercice 2024 :	- 4 263,52 €
Résultat clôture d'exercice 2023 :	+ 5 173,97 €
Résultat clôture d'exercice 2024 :	910,45 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et que le compte de gestion 2024 du CCAS n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du CCAS dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Château-Thierry,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (Président de l'ancien CCAS) à signer le compte de gestion 2024.

→ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2. Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a été dissous au 31 décembre 2024. Une commission extramunicipale aux affaires sociales sera officiellement constituée lorsque les modalités de sa composition et de son fonctionnement auront été fixées dans un règlement, à l'occasion d'une prochaine réunion de Conseil municipal. Dans cette attente, et puisqu'il convient d'approuver le compte administratif 2024 du CCAS avant le 30 juin 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cette approbation.

Monsieur le Maire a présenté son compte administratif 2024 du CCAS puis il a quitté la pièce.

Sous la Présidence de Madame Sylvie MAGRÉ, 2^{ème} Adjoint au Maire, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2024 de Monsieur le Maire (Président de l'ancien CCAS) qui s'établit ainsi :

Montant des recettes 2024 :	7 320,67 €
Montant des dépenses 2024 :	- 11 584,19 €
Résultat d'exercice 2024 :	- 4 263,52 €
Résultat clôture d'exercice 2023 :	+ 5 173,97 €
Résultat clôture d'exercice 2024 :	910,45 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024 du CCAS.

→ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

3. Marché de travaux pour l'aménagement de la rue David Nillet : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes étapes franchies dans le cadre du projet d'aménagement de la rue David Nillet :

- la consultation des entreprises s'est déroulée du 07/02/2025 au 14/03/2025,
- une phase de négociation a été lancée avec les 3 premières entreprises classées,
- la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 24/04/2025 pour étudier les offres reçues et a émis un avis favorable pour le choix de l'entreprise arrivée en 1^{er} du classement qui suit :

Entreprise	Valeur technique /50	Prix /40	Délai et planning /10	Total /100	Classement final	Montant du Marché
COLAS	45,00	37,66	9,75	92,41	1	262 900,00 € HT
EIFFAGE	41,25	38,80	5,00	85,05	2	255 125,00 € HT
RVM	30,00	40,00	5,72	75,72	3	247 500,00 € HT

Monsieur le Maire précise que les travaux débiteront juste après les vendanges 2025 et pour une durée de 40 jours maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide de** :

- **SUIVRE** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 24/04/2025

- **RETENIR** le classement tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres

- **D'ATTRIBUER** le marché public de travaux à l'entreprise COLAS selon sa proposition commerciale s'élevant à 262 900,00€ HT

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation du marché et à son paiement.

→ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

4. Finances : emprunt

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue David Nillet dont les travaux commenceront sitôt la période des vendanges terminée. Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 322 896,60 € T.T.C. Il indique que des subventions ont été demandées mais rappelle que les travaux de voirie sont peu subventionnés. Seuls le département et la Communauté d'Agglomération versent des subventions pour ce type de travaux. Dans le premier projet, le département subventionnait à hauteur de 90 000€ et la Communauté d'Agglomération à hauteur de 18 000€.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités et 2 d'entre eux ont présenté des offres dont voici la synthèse :

	Caisse Régionale du Crédit Agricole			Caisse d'Epargne		
Montant du prêt	200 000,00 €			200 000,00 €		
Durée en années	10	12	15	10	12	15
Échéances / an	4	4	4	4	4	4
Nombre d'échéances	40	48	60	40	48	60
Taux	4,05 %	4,15 %	4,25 %	3,51 %	3,67 %	3,86 %
Frais de dossier	200,00 €			200,00 €		
Montant échéances	6 105,59€	5 311,06€	4 525,06€	5 950,41€	5 170,08€	4 406,56€
Coût total des intérêts	44 223,47€	54 931,10€	71 503,61€	38 016,40€	48 163,84€	64 393,60€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DEMANDE** à la Caisse d'Épargne Hauts de France, 612 rue de la Chaude Rivière – 59800 LILLE, l'attribution d'un prêt de 200 000,00€, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 2025 par périodicités trimestrielles et dont les frais de dossier s'élèvent à 200,00€
- **DIT** que les crédits et les débits correspondants sont ouverts au budget de l'exercice courant
- **PREND** l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances
- **AUTORISE** la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et CONFÈRE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, le Maire, Monsieur Gilles CORDIVAL, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

➔ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

5. Cession de la parcelle B 2967

Monsieur le Maire précise qu'il y a deux manières de procéder pour la cession d'un terrain qui appartient au domaine privé communal :

1. La mairie souhaite vendre
2. Un particulier fait une proposition d'achat.

Dans ce cas précis, c'est le point 2 qui nous concerne car Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat de Monsieur GUITTET Laurent en date du 7 Avril 2025. Par conséquent, c'est au conseil municipal d'accepter ou pas la proposition de l'acheteur. En cas de validation de la proposition, le conseil municipal devra également statuer sur le fait d'ajouter des servitudes ou pas.

Ces servitudes pourraient être les suivantes :

1. Laisser un libre accès pour accéder au petit bâtiment,
2. Interdire la modification des installations,
3. Toutes les dégradations des canalisations enterrées seront imputables au nouveau propriétaire.

Monsieur MORLET Dominique prend la parole afin de préciser que sur ce terrain se trouve une station de pompage et qu'il aurait été souhaitable de proposer à Monsieur GUITTET Laurent un bail, 3, 6, 9 ans plutôt que de mettre cette cession à l'ordre du jour du conseil municipal. Monsieur GUICHARD Hervé est du même avis et ajoute que l'on aurait dû parler de cette cession en réunion « du jeudi ». Monsieur le Maire précise que ce point a déjà été abordé à plusieurs reprises lors des réunions « du jeudi ». Monsieur PAUTROT Sébastien demande si quelqu'un est déjà allé dans le local situé sur le terrain. Monsieur le Maire ainsi que Monsieur AUBERT Alain répondent que oui mais il y a très longtemps. La superficie du terrain est d'environ 870 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** l'aliénation de la parcelle cadastrée B 2967, sise route de Château-Thierry ;
- **DIT** que l'acte notarié de cession stipulera une servitude conventionnelle visant le maintien en bon état et la préservation du bâtiment existant et de ses installations (ancien dispositif d'exploitation de la source d'eau), selon le plan en annexe ;
- **FIXE** le prix de vente à 5 000,00€ (cinq mille euros), frais inclus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un Notaire dans les conditions de droit commun.

➔ **Adopté à la majorité des membres présents et représentés (7 voix « pour », 1 abstention : M. Alain AUBERT, 3 voix « contre » : MM. Edgard DURR, Hervé GUICHARD et Dominique MORLET).**

6- CAP'JEUNES 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif proposé par Conseil départemental de l'Aisne intitulé « CAP'Jeunes » (35h de services – 280€ versés au jeune dont 100€ par le Conseil Départemental et 180€ par la commune). Il indique à l'assemblée que plusieurs candidatures ont été reçues en mairie et présente les différentes missions que la collectivité peut envisager confier à des jeunes pendant cet été 2025. Madame MAGRÉ Sylvie demande quels seront les travaux confiés aux jeunes. Monsieur le Maire précise qu'ils seront engagés sur le centenaire de la mort de Léon Lhermitte les 5, 7 et 8 juillet 2025 et que les deux autres jours ne sont pas encore fixés car il est possible de fractionner le temps de travail des CAP'JEUNES. Un ou deux jeunes seront également chargés de repeindre des bandes jaunes à divers endroits du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir 5 candidatures
- **DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget communal de l'année en cours
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents afférents

➔ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Questions diverses

Monsieur le Maire **fait un tour de tables des élus** :

- ✓ Monsieur PAUTROT Sébastien demande si de nouveaux vols au cimetière ont été signalés en mairie.
→ Monsieur le Maire lui répond que non et qu'une caméra sera installée dans les semaines à venir.
- ✓ Monsieur MORLET Dominique précise que des habitants du village lui ont demandé s'il était possible d'installer une passerelle suite à la destruction du pont.
→ Monsieur le Maire dit que la reconstruction d'un pont est évaluée à 350 000€ environ et prendra sûrement plusieurs années pour constituer les dossiers de subvention. Alors une passerelle en attendant est une bonne idée. Reste à se renseigner sur son coût.
- ✓ Monsieur MORLET Dominique demande à ce que l'ampoule grillée au stade soit changée.
- ✓ Monsieur GUICHARD Hervé devant assister prochainement à une réunion de l'USEDA souhaite savoir s'il y a des questions à présenter lors de cette session.
→ Monsieur le Maire répond que non.
- ✓ Monsieur le Maire précise que la société Armor Cuisine nous a fait parvenir un courrier concernant une hausse du prix du repas qui passera de 3.19 € à 3.25€. Il ajoute qu'il faudra que l'on réfléchisse sérieusement sur les différentes possibilités qui s'offrent à nous car la qualité des repas est en baisse comme dans toutes les autres communes qui utilisent un prestataire pour les cantines.

Monsieur le Maire s'adresse ensuite **aux administrés présents dans la salle** :

- ✓ Madame LARDENOIS Geneviève s'indigne des vols commis au cimetière.
- ✓ Monsieur FOUQUET Yohann remercie vivement les élus pour les festivités organisées la semaine précédente.
→ Monsieur le Maire ajoute que le Théâtre de la Mascara donnera un spectacle sur le stade le 3 juillet à 19H.
- ✓ Monsieur Fouquet Yohann demande s'il est possible que l'on mette à sa disposition une salle communale le lundi 30 juin 2025 car il a pour intention de présenter une liste aux prochaines élections municipales et souhaiterait donc y organiser ses réunions.
→ Madame STROHWALD Mélinda prend la parole afin de préciser que le prêt de la salle du conseil municipal est légitime à condition de signer une convention d'occupation. Monsieur le Maire demande si cela sera une réunion publique ou une réunion privée. Monsieur Fouquet Yohann lui répond que cela sera une réunion privée.
- ✓ Monsieur CERCILIEUX Kevin demande si les impôts fonciers de notre commune vont augmenter.
→ Monsieur le Maire lui répond que les taux sur notre commune étaient très en retard par rapport aux autres communes du secteur et que par conséquent les impôts augmenteront de 0.52 %. Il ajoute également que le foncier non bâti augmentera également très légèrement car la hausse de l'un implique l'augmentation de l'autre.
- ✓ Monsieur CERCILIEUX Kevin demande quelle est la procédure lorsque l'on rencontre des problèmes avec un voisin.
→ Monsieur le Maire lui répond de faire un courrier à la Mairie en expliquant la situation.
- ✓ Monsieur PODEVIN Alexandre demande à Monsieur le Maire si l'on peut se renseigner sur la hauteur légale des câbles (électriques ou téléphoniques) qui passent dans la rue Marcel Dolhem car il pense qu'ils ne sont pas à la bonne hauteur.
→ Monsieur le Maire lui répond qu'il va demander l'intervention de l'USEDA et d'ENEDIS.
- ✓ Madame NERVET Séverine remercie Monsieur le Maire concernant l'appel qui a été effectué auprès de leur voisin pour les problèmes de végétation envahissante. Elle demande également où en est l'installation de panneaux (sens interdit etc...) dans sa rue.
→ Monsieur le Maire indique que la première commande n'a pas été honorée. On a donc dû faire une autre commande que l'on devrait recevoir dans les prochains jours.
- ✓ Monsieur GUICHARD Hervé demande s'il est possible de rappeler les horaires de tonte aux habitants du lotissement.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,
Sylvie MAGRE

Le Maire,
Gilles CORDIVAL.